

Sylvain ROBERT Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité - Projet Social

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine Réf. JDD/ADe Affaire suivie par Aline DEVÈMY Chargée du Développement Culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20241125-DEC2024-350-AU
Accusé certifié exécutoire

Accuse certille executoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Décision: 2024- 350

Nomenclature: 08-09

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DU CONTRAT CONCERNANT LA REALISATION D'UN CARNET DE RECETTES DELICTUEUSES AVEC ODILE BAZIN DITE LA COCOTTE DANS LE CADRE DE POLARLENS 2025 – MN 24055

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégation à des Adjoints au Maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R2122-3-1°

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23 mars 2025 la 27^{ème} édition du Salon du Livre Policier de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par la Ville de Lens est « *Héroïnes !* » ;

Considérant qu'Odile BAZIN est en capacité d'accompagner sur le plan de l'animation culturelle la ville de LENS dans l'organisation de PolarLENS, en s'appuyant sur son expertise en matière d'organisation d'ateliers d'écriture de recettes et culinaires à destination des publics du centre socio-culturel Vachala, des résidences de personnes âgées et des EHPAD et sa connaissance du territoire et de sa population et de sa capacité à s'adapter au thème du genre policier et du salon de l'édition 2025.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u> – D'autoriser la signature du contrat relatif à la réalisation de plusieurs ateliers d'écritures et culinaires dans le cadre de la programmation culturelle de la 27^{ème} édition de PolarLens, qui mèneront à la création d'un carnet de recettes délictueuses dont le sujet sera adapté à la thématique de l'édition 2025 « *Héroïnes!* » avec Odile BAZIN, chroniqueuse culinaire, domiciliée au 22 rue James-Watt, 59 160 LOMME.

Les ateliers se dérouleront sur les mois de novembre 2024 à janvier 2025 selon le rythme suivant :

- Centre socio-culturel Vachala : une séance en comité de lecture permettant le choix des recettes suivie de trois séances permettant l'écriture des recettes et leur réalisation.
- Les deux EHPAD et les deux résidences de personnes âgées : un atelier culinaire et d'écriture de recettes dans chaque établissement.

De plus, un atelier à destination d'un public intergénérationnel, sera réalisé sur le site de PolarLens, Halle Bertinchamps, le samedi 22 mars 2025.

ARTICLE 2 - Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 1 186.60€ (non assujetti à la TVA).

<u>ARTICLE 3</u> – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 22 mars 2025.

<u>ARTICLE 4</u> – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus au budget 2025

<u>ARTICLE 5</u> – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : <u>www.villedelens.fr</u> (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 2 5 NOV. 2024

Pour le Maire, L'Adjoint au Maire

Pierre MAZURE

a 1343